

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER****Séance du 23 mai 2025***L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois mai à vingt heures.**Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.**Présents : Guillaume Bouhin, Caroline Blain, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai**Procurations : Aline Carrière à Marie Destaing, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Aline Louvrier à Caroline Blain, Fabien Oleron à Olivier Marlot, Jean de la Rochefoucauld à Marc Saulnier.**Secrétaire de séance : Jean-Pierre Gurtner**Le Maire déclare la séance ouverte.**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.***Délibération n° 2025-05-042****OBJET : Plan de financement de stade synthétique.**

Le Maire rappelle la délibération n° 2024-07-049 dans laquelle la commune de Levier en lien avec l'ASL étudiait la création d'un terrain synthétique en lieu et place du 3^{ème} terrain.

Le Maire informe qu'à ce jour, les financeurs ont exprimé leur refus de subventionner la réhabilitation d'un terrain neuf, c'est pourquoi, après divers échanges entre le club sportif et la municipalité, une nouvelle orientation a été envisagée. Il s'agirait de convertir le terrain d'entraînement existant en terrain synthétique ce qui permettrait de répondre aux besoins du club en matière de conditions d'entraînement optimales et d'assurer une meilleure utilisation des installations.

Bien que les financements ne soient à ce jour aucunement garantis, la commune souhaite toutefois engager une démarche proactive en répondant à un appel à projet de l'ANS (Agence Nationale du Sport) et différents organismes financeurs.

Le bureau d'étude Chanéac a donc repris son étude dans ce sens et le montant estimé des travaux incluant la MOE, s'élève à 784 815.10€ H.T. Sur cette base, il est proposé de valider le plan de financement ci-dessous et d'autoriser le maire à procéder au dépôt des demandes de subvention.

Le Maire précise qu'en l'état, la commune et le club ne seront pas en mesure de financer le terrain. Il faudra trouver des ressources supplémentaires si l'ANS validait notre candidature.

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

ID : 025-200068401-20250523-2025_05_042-DE

Berger
Levraut

Financeurs	Montants prévisionnels H.T	%
FFF	20 000.00€	2.55
A.N.S	157 000.00€	20.00
Département p@c25	60 000.00€	7.65
TOTAL SUBVENTIONS	237 000.00€	30.20
Coût travaux	770 215.10€	
Maîtrise d'œuvre	14 600.00€	
Autofinancement	547 815.10€	69.80
Coût travaux + maîtrise	784 815.10€	100.00

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, avec **15 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions** (François Garcia ne participe pas au vote) :

- Valident le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

ID : 025-200068401-20250523-2025_05_042-DE



Le Maire,
Marc SAULNIER.